

Del-26-038

Séance du: 15 avril 2026

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive du demandant le 10 avril 2026;

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal sur la Wisestrooss à Hellange, pour des travaux de raccordement, **du 16 avril 2026 jusqu'au 25 avril 2026 inclus (> 72 heures)**, comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.

Handwritten signature in blue ink.

Numéro: 161

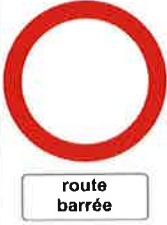

Date de vote au collège échevinal : 15/04/2026

Date début : 16/04/2026

Date fin : 25/04/2026

**Art. 1er.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Wisestrooss à Hellange (Helléng)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- Devant la maison n°65 (terrain vis-à-vis maison n°74)	
4/2/1	stationnement interdit	- Devant maison n°74 (sur trois (3) emplacements)	

**Art. 2.**

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:

 Le Bourgmestre

 La Secrétaire



Gemeng  
**FRÉISENG**

# Plan informatif

Lieu: Hellange

Rue: 65, Wisestrooss (vis 74) Date: du 16/04/2026 au 25/04/2026



Handwritten blue initials, possibly 'LH'.

